

Mairie de QUELAINES-ST-GAULT

17 AVR. 2019

COURRIER "AFCVSE"

Monsieur le Maire
Mairie de Quelaines-Saint-Gault
4 Rue de la Mairie
53 360 QUELAINES-SAINT-GAULT

TERRITOIRE

LAVAL, le 05 mars 2019

N/Réf : CM/OL
Objet : Avis - Révision
PLU de Quelaines-Saint-Gault

Siège Social
Parc Technopole
Rue Albert Einstein - Changé
BP 36 135
53061 LAVAL Cedex 9
Tél : 02 43 67 37 00
Fax : 02 43 67 38 99
accueil@mayenne.chambagri.fr

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, vous nous avez adressé pour avis le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Au préalable, nous tenons à vous remercier pour la volonté communale d'associer pleinement la Chambre d'agriculture lors des différentes phases ayant constitué l'élaboration de votre projet.

A | SYNTHÈSE DU PROJET

À l'horizon 2030, la commune de Quelaines-Saint-Gault souhaite accueillir 468 nouvelles personnes afin d'atteindre une population municipale de 2 550 habitants, soit une croissance démographique annuelle de 1,20 %. En comparaison à la période antérieure marquée par une croissance annuelle de 2 % entre 2008 et 2013, la commune opte pour un infléchissement démographique similaire à la hausse constatée entre 1999 et 2008 à 1 %.

À ce jour, le Plan Local d'Urbanisme prévoit la réalisation nouvelle de 157 logements dont 19 au sein de l'enveloppe urbaine. La densité étant fixée à 14 logements à l'hectare, l'extension urbaine nécessaire est fixée à 9,80 hectares. Par rapport à la consommation d'espace enregistrée entre 2001 et 2015, le projet vise à une réduction du prélèvement d'environ 50 %.

Afin de conforter et développer les activités économiques de la commune, Quelaines-Saint-Gault prévoit une extension urbaine de 6,7 hectares dans la continuité des installations existantes.

B | CONCLUSION

À la lecture des éléments et considérant la concertation opérée par la commune avec les services de la Chambre d'agriculture durant l'élaboration de votre projet ; nous émettons un **avis favorable** au Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Stéphane GUIOULLIER,
Président de la Chambre d'agriculture

